



B1100-Direction des affaires culturelles-

## DECISION DU MAIRE N° d.2022.048

### Restoration et numérisation du fonds des permis de construire de 1900 à 1929. Demande de subvention auprès des Archives départementales des Yvelines.

#### LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22-26°,

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article,

Vu l'arrêté n° A.2021.131 du 28 janvier 2021 donnant délégation aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026 ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 923 « Culture » article 92323 « Archives » natures 7472 « Participation Régions » et 7473 « Participation Départements » service B1150 « Archives ».

Riche de son passé, la ville de Versailles possède un patrimoine historique inestimable. La préservation et la mise en valeur de ce patrimoine sont un enjeu pour notre collectivité.

Le service des Archives communales abrite des fonds d'archives uniques qui témoignent de l'évolution de la ville au cours des siècles. C'est pourquoi il s'efforce, depuis de nombreuses années de sauvegarder ses collections et de les rendre accessibles au plus grand nombre, par le biais d'opérations de restauration et de numérisation patrimoniales. Depuis le début des opérations de numérisation en 2002, ce sont près de 800 000 pages et images, 325 heures de documents sonores et 2h 43 de films qui ont été numérisés.

Parmi ces fonds inestimables, les permis de construire anciens (sous-série 1 T) n'ont pas encore fait l'objet d'un traitement spécifique. Ils font néanmoins partie des archives les plus demandées et les plus consultées par les lecteurs. Répondant à des besoins administratifs fréquents, ces dossiers sont également une source importante d'informations sur l'histoire de l'architecture locale, l'évolution du bâti à Versailles et pour toute personne souhaitant retracer l'histoire d'un bâtiment.

Les permis de construire les plus anciens remontent au début du XXe siècle à Versailles. Il s'agit donc de documents rares, fragiles, principalement constitués de plans (en partie sur papier calque) qui souffrent des manipulations. Afin de les préserver, de stopper leur dégradation et d'en faciliter l'accès, le service des Archives communales souhaite les faire restaurer et numériser dans le cadre d'un projet pluriannuel. A terme, les fichiers numérisés seront mis en ligne sur le site internet dédié des Archives (projet en cours).

Le fonds rassemble 2805 dossiers entre 1900 et 1929. La restauration et la numérisation de ces permis de construire seront échelonnées sur plusieurs années, par lots. Le premier lot proposé en 2022 concerne les années 1900 à 1905, soit 240 dossiers.

Le Conseil départemental des Yvelines assure par ses propres moyens la restauration et la numérisation des archives, les siennes et celles d'autres collectivités.

Compte tenu de son expertise et de la similitude du projet de la Ville, il lui a proposé de prendre en charge lui-même les travaux précédemment décrits moyennant un reste à charge de 35 % pour la Ville, travaux s'étendant sur plusieurs années.

#### DECIDE :

- 1) De solliciter auprès du Conseil départemental une subvention de 65% du montant des travaux T.T.C pour la restauration et la numérisation du fonds des permis de construire rassemblant 2805 dossiers entre 1900 et 1929, étant précisé que la Ville prendra en charge les 35 % restants et qu'une convention précisant le montant de la participation de la Ville ainsi que les modalités techniques et administratives de cette opération sera soumise ultérieurement au Conseil municipal ;
- 2) De signer tout document se rapportant à cette demande de subvention ;
- 3) De notifier cette décision à toutes personnes concernées.

